

14. a) Protocole portant amendement de l'article 14, paragraphe 3, de l'Accord du 30 septembre 1957 relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

New York, 21 août 1975

ENTRÉE EN VIGUEUR: 19 avril 1985, conformément au paragraphe 1 de l'article 3.¹

ENREGISTREMENT: 19 avril 1985, No 8940.

ÉTAT: Parties: 51.¹

TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1394, p. 534.

Note: Le texte du Protocole a été élaboré par le Groupe d'experts des transports de marchandises dangereuses à sa session spéciale du 20 janvier 1975.

<i>Participant¹</i>	<i>Acceptation(A), Succession(d)</i>	<i>Participant¹</i>	<i>Acceptation(A), Succession(d)</i>
Albanie.....	26 janv 2005 A	Lituanie.....	7 déc 1995 A
Allemagne ^{2,3}	4 mars 1980 A	Luxembourg.....	23 févr 1977 A
Andorre.....	9 mars 2009 A	Macédoine du Nord.....	18 avr 1997 d
Autriche.....	10 août 1976 A	Malte.....	8 mai 2007 A
Azerbaïdjan.....	28 sept 2000 A	Maroc.....	11 mai 2001 A
Bélarus.....	5 avr 1993 A	Monténégro ⁵	23 oct 2006 d
Belgique.....	8 juin 1977 A	Nigéria.....	18 oct 2018 A
Bosnie-Herzégovine ⁴	1 sept 1993 d	Norvège.....	8 févr 1977 A
Bulgarie.....	12 mai 1995 A	Pays-Bas (Royaume des).....	8 sept 1977 A
Chypre.....	19 avr 2004 A	Pologne.....	14 juin 1977 A
Croatie.....	23 nov 1992 d	Portugal.....	20 avr 1979 A
Danemark.....	19 mars 1985 A	République de Moldova.....	14 juil 1998 A
Espagne.....	5 déc 1975 A	République tchèque.....	2 juin 1993 d
Estonie.....	25 juin 1996 A	Roumanie.....	8 juin 1994 A
Fédération de Russie.....	28 avr 1994 A	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	13 févr 1976 A
Finlande.....	31 août 1979 A	Saint-Marin.....	15 janv 2018 A
France.....	20 déc 1977 A	Serbie ⁴	12 mars 2001 d
Géorgie.....	19 sept 2016 A	Slovaquie.....	28 mai 1993 d
Grèce.....	27 mai 1988 A	Slovénie ⁴	6 juil 1992 d
Hongrie.....	26 janv 1984 A	Suède.....	23 févr 1976 A
Irlande.....	12 oct 2006 A	Suisse.....	19 févr 1976 A
Islande.....	24 févr 2011 A	Tadjikistan.....	28 déc 2011 A
Italie.....	23 déc 1981 A	Tunisie.....	3 sept 2008 A
Kazakhstan.....	26 juil 2001 A	Türkiye.....	22 févr 2010 A
Lettonie.....	11 avr 1996 A	Ukraine.....	1 mai 2000 A
Liechtenstein.....	12 déc 1994 A		

Notes:

¹ Conformément au paragraphe 2 de l'Article 3 du Protocole, "[t]out État qui devient Partie contractante à l'Accord

après l'entrée en vigueur du présent Protocole est Partie contractante à l'Accord tel qu'amendé par le Protocole."

Pour une liste complète des États parties, voir [XI.B.14](#).

² Voir note 1 sous "Allemagne" concernant Berlin (Ouest) dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

³ La République démocratique allemande avait accepté le Protocole le 10 août 1976. Voir aussi note 2 sous "Allemagne" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁴ L'ex-Yougoslavie avait accepté le Protocole le 1^{er} octobre 1976. Voir aussi note 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "Ex-République yougoslave de Macédoine", "ex-Yougoslavie", "Slovénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁵ Voir note 1 sous "Monténégro" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires de ce volume.